*AVIS TRES IMPORTANT POUR LES FAMILLES* SUSCEPTIBLES

**CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES 2019/2020**

DE BÉNÉFICIER DES BOURSES

La campagne complémentaire de bourse nationale d'études du 2nd degré de lycée sera ouverte du au . Elle concerne les élèves suivants :

**\*SCOLARISES en 2018/2019 :**

* *Dans un CFA (apprentissage) s'ils poursuivent dans une formation sous statut scolaire,*
* *Dans le Dispositif d'Initiation de l'Alternance (DIMA), s'ils poursuivent un CAP ou BAC PROFESSIONNEL sans être en alternance,*
* *Dans des établissements relevant d'autres ministères (santé, agriculture),*
* *Auprès du CNED, - Dans un établissement à l'étranger et dans une collectivité d'outre-mer (autre que les départements d'outre-mer et Mayotte)*

**\* SCOLARISES EN 2018/2019 :**

* *Dans le dispositif de la mission de lutte contre le décrochage scolaire,*
* *Dans le Dispositif d'Initiation de l'Alternance (DIMA),*
* *En 3é préparatoire aux formations professionnelles i'prépa-pro" et sortant de 4è*
* *Dans une classe de niveau collège en EREA,* **non boursier en 2018/2019,**
* *Dans une classe de niveau collège en lycée,* ***non boursier en 2018/2019***

**\*Les élèves n'ayant jamais été boursiers de lycée et qui :**

* *Redoublent leur classe de fin de cycle (terminale de baccalauréat, dernière année de CAP, BEP),*
* *Sont déjà titulaires d'un baccalauréat et sont inscrits en classe de terminale afin d'obtenir un deuxième baccalauréat,*
* *Sont déjà titulaires d'un baccalauréat et sont inscrits en mention complémentaire ou en formation de niveau V en un an pour faciliter leur insertion professionnelle,*
* *Sont déjà titulaires d'un CAP, BEP et sont inscrits en deuxième année de CAP ou BEP, soit en formation complémentaire, soit en Bac professionnel,*

*- N'étaient pas scolarisés en 2016/2017 (vie active...).*

**\* Les élèves pour lesquels une modification familiale est intervenue** *dans les semaines précédant la fin de la campagne annuelle (04/07/2019), qui aura un impact financier important et durable sur la situation financière de l'élève.*